AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 - 86.24.35
INSEE : 313244253-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

BULLETIN TECHNIQUE N° 21 du JEUDI 16 JUILLET 1981

VITICULTURE

VERS DE LA GRAPPE

(Eudémis - Cochylis)

Le vol se poursuit, en particulier celui des papillons d'Eudémis.

Dans les secteurs précoces, un traitement a dû être effectué entre le 9 et le 13 juillet. Une nouvelle application devrait être envisagée à partir du 20 juillet en raison de l'échelonnement de la première génération.

Dans les autres secteurs le traitement envisagé à partir de la mi-juillet devrait maintenant être effectué ou en cours.

POURRITURE GRISE

(Botrytis)

Le stade "fermeture de la grappe" est maintenant atteint ou le sera dans les tous prochains jours selon les vignobles et les cépages.

C'est à ce stade que doit s'effectuer le second traitement de la "méthode standard" contre la pourriture grise. Dans les vignobles où l'on n'est pas encore intervenu contre les vers de la grappe, on associera le traitement fongicide anti-botrytis au traitement insecticide.

Ce traitement (mixte ou non) doit être effectué avec soin et sera dirigé sur les grappes en pulvérisant de chaque côté du rang.

MILDIOU

Les dernières indications concernant une intervention contre le mildiou (bulletin du 2 juillet) intéressaient les vignes présentant quelques taches dans lesquelles les pluies des derniers jours de juin pouvaient avoir entraîné des repiquages. Dans quelques situations, de nouvelles taches ainsi que de rares attaques sur grappes se sont effectivement manifestées, suite aux chutes de pluie de la fin de la première semaine de juillet.

P424

.../...

En conséquence, compte tenu des pluies orageuses survenues les 9 et 10 juillet derniers qui ont lessivé les traitements classiques ainsi que de la tendance orageuse qui persiste, un traitement est conseillé sur l'ensemble du vignoble.

Si la précédente application a été effectuée à l'aide d'un fongicide systémique, on s'assurera d'un délai de 14 jours avant de la renouveler.

OIDIUM

Effectuer une nouvelle pulvérisation. Au cas où celle-ci ne pourrait suffisamment atteindre les grappes, préférer un poudrage au soufre.

ARBORICULTURE

MINEUSE CERCLEE

(Leucoptera scitella)

Les premières pontes de la seconde génération sont observées dans les vergers où sévit cet insecte. Compte tenu des problèmes que pose le diflubenzuron (Dimilin) dont certains pays n'acceptent aucune trace, on préfèrera attendre un prochain bulletin pour intervenir à l'aide d'insecticides efficaces plus tardivement.

TORDEUSE DE LA PELURE

(Capua)

Le vol est amorcé mais on attendra un prochain bulletin avant de décider une intervention.

GRANDES CULTURES

PUCERONS SUR MAIS

On observe depuis quelques jours des pullulations de pucerons sur maïs, en particulier en Haute-Lande. Ces pucerons sont installés sur feuilles et surtout dans les cornets et sur les panicules des maïs en floraison mâle.

Ces pucerons, qui ont migré des céréales à paille vers le maïs sur lequel ils se multiplient activement, peuvent entraîner des dégâts sur des maïs normalement développés si les colonies :

- envahissent les soies des épis femelles, produisant un miellat qui entrávera la fécondation,

.../...

- couvrent ensuite les feuilles supérieures de miellat et de fumagine diminuant l'activité de ces feuilles et en particulier la photosynthèse.

Il est difficile de définir un seuil d'infestation au-delà duquel il devient nécessaire de traiter. Une note établie conjointement par l'I.N.R.A., le Service de la Protection des Végétaux, l'A.G.P.M. et l'A.C.T.A. le 1er juillet dernier indique que :

"Tant que l'on ne dénombre pas plusieurs centaines de pucerons par plante (moyenne sur un comptage de 10 plantes prises au hasard) sur des maïs ayant atteint le stade 10-12 feuilles, il n'y a pas de danger pour la culture et il est inutile de traiter.

En revanche, dès que l'on dénombre ~~plusieurs~~ centaines de pucerons par plante et que les colonies envahisssent progressivement le feuillage depuis la base des plantes, il est conseillé d'effectuer une pulvérisation d'insecticide, en particulier dans les cultures non irriguées".

De tels comptages sont fastidieux mais sont indispensables avant d'engager les frais d'une intervention. A titre indicatif, un dénombrement effectué le 15 juillet (*) sur un INRA 256 dont 38 % des pieds sont infestés a montré que sur 1 cm2 s'activaient 50 pucerons...

Compte tenu de l'activité des insectes auxiliaires (prédateurs de pucerons) : coccinelles, syrphes et chrysopes notamment, ainsi que de l'intérêt d'utiliser un insecticide dont l'action est rapide et pénétrante, en cas de traitement on choisira le pyrimicarbe, soit 400 g/ha de Pirimor G.

(*) Comptage effectué par le GR-CETA des Sols forestiers d'Aquitaine - Les populations observées tant en Haute-Lande, la côte landaise et le marais d'Orx sont essentiellement constituées de Rhopalosiphum padi (vert olive à noir) et de quelques Sitobion avenae sur feuilles.

ADDITIF

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Les captures se poursuivent, parfois importantes. Pour la protection des pousses dans les pépinières et jeunes vergers renouveler le traitement conseillé dans le bulletin n° 18 du 23 juin.

Pour la protection des pêches, effectuer un traitement dès réception en respectant les délais d'utilisation indiqués dans le bulletin cité plus haut.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la circonscription phytosanitaire
"AQUITAINE"

M. LARGE

Imprimerie de la Station
de BORDEAUX
Directeur-Gérant : J. THIAULT

P 425